



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2018-084

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## **CA49**

53-2018-09-03-003 - HABILITATION DE MAGISTRATS ET DE FONCTIONNAIRES  
DES SERVICES JUDICIAIRES A UTILISER CHORUS FORMULAIRES (11 pages) Page 3

## **Préfecture**

53-2018-09-05-002 - 20180905 arrete delegation signature DSAC Ouest P Y HUERRE (4  
pages) Page 15

## **S/P CG**

53-2018-09-04-001 - 2018-09-04 arrêté fixant la liste des candidats au 1er tour des  
élections municipales de Bouessay (2 pages) Page 20

CA49

53-2018-09-03-003

**HABILITATION DE MAGISTRATS ET DE  
FONCTIONNAIRES DES SERVICES JUDICIAIRES A  
UTILISER CHORUS FORMULAIRES**



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL D'ANGERS

**PROCESSUS « COMMANDE PUBLIQUE »,  
PROCESSUS « FRAIS DE JUSTICE »,  
PROCESSUS « INTERVENTIONS » -  
UTILISATION DES FORMULAIRES CHORUS -  
DÉCISION PORTANT HABILITATION DE MAGISTRATS  
ET DE FONCTIONNAIRES**

**Patricia POMONTI, premier président de la cour d'appel d'Angers,**

et

**Brigitte LAMY, procureur général près ladite cour,**

**Vu l' article D 312-66 du Code de l'Organisation Judiciaire ;**

**Vu la convention de délégation de gestion signée avec les Chefs de la Cour d'Appel de Caen ;**

**DÉCIDENT**

**Article 1<sup>er</sup> - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant du flux 1, sont habilités à effectuer les demandes d'achats et à constater le service fait dans l'application CHORUS FORMULAIRES :**

**COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE:**

- Madame Magali TRICOT, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour ;
- Madame Joëlle TEBOUL, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;
- Madame Marie GAUTIER, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;

**SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :**

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire ;

- Madame Brigitte BOURHIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Monsieur Jacques DEWITTE, directeur principal des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffière ;

**ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D'ANGERS :**

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance d'instance d'ANGERS ;
- Madame Ariane CAZE, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Caroline BRUN, greffière au tribunal de grande instance d'ANGERS ;

**ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAUMUR :**

- Madame Virginie BUF-MACHRAFI, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance de SAUMUR ;
- Madame Annie JUSSERAND, greffière au tribunal de grande instance de SAUMUR ;

**ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :**

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Fanny BELLON, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal de grande instance de LAVAL ;

**ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS :**

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance du MANS ;
- Madame Elisabeth HERRAUX, adjointe administrative au tribunal de grande instance du MANS ;

**Article 2 – Dans le cadre du processus de la commande publique, sont habilités à valider les demandes d'achat saisies dans l'application CHORUS FORMULAIRES :**

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Brigitte BOURHIS, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Monsieur Jacques DEWITTE, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffière au service administratif régional ;

**Article 3 – En dehors des horaires d’ouverture du pôle CHORUS, lorsque des circonstances graves et exceptionnelles nécessitent une intervention rapide d’un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, bénéficiant d’une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d’ordonnancement secondaire pour la formalisation d’un bon de commande « papier » :**

**COUR D’APPEL D’ANGERS et BUDGET D’INTERET COMMUN DU SITE:**

- Madame Magali TRICOT, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour ;
- Madame Joëlle TEBoul, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;
- Madame Marie GAUTIER, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;

**SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :**

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l’administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;

**ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D’ANGERS :**

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance d’instance d’ANGERS ;
- Madame Ariane CAZE, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal de grande instance d’ANGERS ;

**ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAUMUR :**

- Madame Virginie BUF-MACHRAFI, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance de SAUMUR ;
- Madame Caroline ROBINEAU, greffière fonctionnelle, cheffe du greffe du tribunal d’instance de SAUMUR ;

**ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :**

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Fanny BELLON, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Monsieur Patrick LE GUEN, directeur principal des services de greffe judiciaires, directeur du greffe du tribunal d’instance de LAVAL ;

**ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS :**

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance du MANS ;
- Monsieur Stéphane CORNIL, directeur principal des services de greffe judiciaires, directeur du greffe du tribunal d’instance du MANS ;

**Article 4 - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant des flux 3 et 4, sont habilités à constater le service fait :**

**COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN du SITE :**

- Madame Magali TRICOT, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour ;
- Madame Joëlle TEBOUL, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;
- Madame Marie GAUTIER, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;

**SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :**

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Brigitte BOURHIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Monsieur Jacques DEWITTE, directeur principal des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffière ;

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANGERS et TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS :**

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance d'instance d'ANGERS ;
- Madame Ariane CAZE, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Caroline BRUN, greffière au tribunal de grande instance d'ANGERS ;

**TRIBUNAL D'INSTANCE D'ANGERS :**

- Monsieur Gonzague OUDOT de DAINVILLE, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe ;
- Madame Clélie BLIN, directrice placée des services de greffe judiciaires, missionnée au tribunal d'instance d'ANGERS jusqu'au 31 octobre 2018 ;
- Monsieur Bruno BERTIN, greffier ;

**CONSEIL DES PRUD'HOMMES d'ANGERS :**

- Madame Patricia BEILLARD, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice de greffe ;
- Madame Catherine JOUIN, greffière ;

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE CHOLET :**

- Madame Solenne ROQUAIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe ;
- Madame Christine BUCHET, greffière ;

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAUMUR et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE :**

- Madame Virginie BUF-MACHRAFI, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance de SAUMUR ;
- Madame Annie JUSSERAND, greffière au tribunal de grande instance de SAUMUR ;

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAUMUR :**

- Madame Caroline ROBINEAU, greffière fonctionnelle des services judiciaires, cheffe du greffe du tribunal d'instance ;
- Madame Jacqueline LE PEMP-HAINAULT, greffière ;

**CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE SAUMUR :**

Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle des services judiciaires, cheffe du greffe du conseil des prud'hommes ;

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LAVAL , BUDGET D'INTERET COMMUN DU PALAIS DE JUSTICE et TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL :**

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Fanny BELLON, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal de grande instance de LAVAL ;

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE LAVAL :**

- Monsieur Patrick LE GUEN, directeur principal des services de greffe judiciaires, directeur de greffe ;
- Madame Nelly BOURGES, greffière ;

**CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LAVAL et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE :**

- Madame Nathalie GARNIER, greffière fonctionnelle des services judiciaires, cheffe du greffe du conseil des prud'hommes ;

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU MANS, BUDGET D'INTERET COMMUN ET TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS :**

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal de grande instance du MANS ;
- Madame Elisabeth HERRAUX, adjointe administrative au tribunal de grande instance du MANS

**TRIBUNAL D'INSTANCE DU MANS :**

- Monsieur Stéphane CORNIL, directeur principal des services de greffe judiciaires, directeur de greffe ;
- Madame Carole ROGER, secrétaire administrative ;

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE LA FLECHE :**

- Monsieur Dimitri LAFOSSE, greffier principal des services judiciaires chargé de l'intérim de la fonction de chef de greffe ;

**CONSEIL DES PRUD'HOMMES DU MANS :**

- Madame Diane DARCON, greffière fonctionnelle des services judiciaires, cheffe du greffe du conseil des prud'hommes ;

**Article 5 – Dans le cadre du processus des dépenses d’intervention, sont habilités à saisir et à valider les demandes de subventions dans CHORUS FORMULAIRES :**

**SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :**

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l’administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;

**Article 6 – Dans le cadre du processus des dépenses de frais de justice, sont habilités à utiliser l’application CHORUS FORMULAIRES FRAIS DE JUSTICE :**

- **En qualité de superviseurs :**

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l’administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;
- Monsieur Jacques DEWITTE, responsable de la gestion de l’informatique ;
- Madame Danielle COURTOIS, responsable de la gestion de l’informatique adjoint ;
- Monsieur Didier BAREL, responsable de la gestion budgétaire adjoint.

- **En qualité de magistrats requérant aux fins de taxe :**

- Monsieur Brice PARTOUCHE, substitut général, secrétaire général du parquet général ;
- Madame Audrey GERBAUD, substitut placé, en cas de délégation au parquet d’ANGERS ;
- Monsieur Yoann GAUTHIER, substitut placé, en cas de délégation au parquet d’ANGERS ;
- Monsieur Axel SANDBERG, substitut placé, en cas de délégation au parquet d’ANGERS ;
- Monsieur Fabrice BELARGENT, procureur de la République près le TGI du MANS ;
- Monsieur Guillaume DONNADIEU, procureur de la République près le TGI de SAUMUR ;
- Monsieur Guirec LE BRAS, procureur de la République près le TGI de LAVAL ;
- Madame Céline MAIGNE, dès son installation en qualité de procureur de la République près le TGI de LAVAL ;

- **En qualité de magistrats taxateurs :**

- Monsieur Laurent RIEUNEAU, conseiller à la cour ;
- Madame Monique LEGRAND, premier vice-président au TGI d’ANGERS ;
- Madame Nathalie BUJACOUX, vice-président au TGI d’ANGERS ;
- Madame Morgan MARTIN, vice-président chargé de l’instruction au TGI d’ANGERS ;
- Monsieur Mathieu FIORINI, juge d’instruction au TGI d’ANGERS ;
- Madame Carole HENRY, juge placé au TGI d’ANGERS ,
- Monsieur François GENICON, président du TGI du MANS ;

- Madame Chantal CAILLIBOTTE, premier vice-président au TGI du MANS ;
- Madame Myriam ARTRU, président du TGI de SAUMUR ;
- Madame Sabine ORSEL, président du TGI de LAVAL.

- **En qualité de valideurs :**

- Madame Magali TRICOT, directrice du greffe de la cour d'appel ;
- Madame Joëlle TEBOUL, adjointe à la directrice du greffe de la cour d'appel ;
- Madame Marie GAUTIER, adjointe à la directrice du greffe de la cour d'appel ;
- Madame Sophie MARIONNEAU, secrétaire administrative à la cour d'appel ;
- Madame Mina EL HARRAS, adjointe administrative au TGI d'ANGERS ;
- Madame Murielle PENHARD, secrétaire administrative au TGI d'ANGERS ;
- Madame Claudine MORIN, greffière au TGI du MANS ;
- Madame Elisabeth HERRAUX, adjointe administrative au TGI du MANS ;
- Madame Françoise MATHIOTTE, greffière au TGI du MANS ;
- Madame Virginie BUF-MACHRAFI, directrice de greffe du TGI de SAUMUR ;
- Monsieur Richard RABIN, secrétaire administratif au TGI de SAUMUR ;
- Madame Isabelle CHEVILLON, adjointe administrative au TGI de SAUMUR ;
- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice du greffe du TGI de LAVAL ;
- Monsieur Jean-Claude GENU, adjoint administratif principal au TGI de LAVAL ;

**Article 7 - Tenant compte de la mise en place d'un circuit de la dépense simplifié permettant le règlement, au niveau central, de prestations imputables sur les crédits de frais de justice réalisées au niveau local par certains prestataires,**

Sont habilités à certifier les états récapitulatifs des facturations établies par lesdits prestataires :

\* **Cour d'Appel d'ANGERS :**

- Titulaire : Madame Magali TRICOT, directrice du greffe de la cour ;
- Suppléant : Madame Sophie MARIONNEAU, secrétaire administrative à la cour ;

\* **Tribunal de Grande Instance d'ANGERS :**

- Titulaire : Madame Fabienne GRASSET, directrice du greffe ;
- Suppléant : Madame Ariane CAZE, adjointe à la directrice du greffe ;

\***Tribunal de Grande Instance de SAUMUR :**

- Titulaire : Madame Virginie BUF-MACHRAFI, directrice du greffe ;

- Suppléants : Monsieur Richard RABIN, secrétaire administratif et Madame Isabelle CHEVILLON, adjointe administrative ;

\* Tribunal de Grande Instance du MANS :

- Titulaire : Madame Florence FONTAINE, directrice du greffe ;  
- Suppléant : Madame Fabienne ARNAUD, cheffe de service ;

\* Tribunal de Grande Instance de LAVAL :

- Titulaire : Madame Sophie DUCHEMIN, directrice du greffe ;  
- Suppléant : Madame Fanny BELLON, adjointe à la directrice du greffe ;

**Article 8 -** Se substituant à celle datée du 8 janvier 2018, la présente décision, dont une synthèse figure en annexe, sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Angers, au directeur du greffe de la cour, au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine, comptable assignataire, et aux Chefs de la Cour d'Appel de Caen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département du Maine et Loire, au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Mayenne.

Fait à ANGERS, le 3 septembre 2018

**LE PROCUREUR GENERAL,**

**LE PREMIER PRESIDENT,**

**SIGNÉ**

**SIGNÉ**

**Brigitte LAMY**

**Patricia POMONTI**

## Ressort de la cour d'appel d'ANGERS

## LISTE DES PERSONNES HABILITEES A UTILISER LES FORMULAIRES CHORUS - ANNEXE A LA DECISION DES CHEFS DE COUR DU 3 SEPTEMBRE 2018

SERVICES DEPENSISERS	NOM et PRENOM des personnes habilitées	COMMANDE PUBLIQUE - FLUX 1 – HABILITATION A EFFECTUER LES DEMANDES D'ACHAT ET A CONSTATER LE SERVICE FAIT	COMMANDE PUBLIQUE – HABILITATION A VALIDER LES DEMANDES D'ACHAT	DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA FORMALISATION DE BON DE COMMANDE PAPIER EN CAS DE CIRCONSTANCES GRAVES	COMMANDE PUBLIQUE – FLUX 3 et 4 – HABILITATION A CONSTATER LE SERVICE FAIT	INTERVENTION – HABILITATION A SAISIR ET A VALIDER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS	HABILITATION A UTILISER CHORUS FORMULAIRE FRAIS DE JUSTICE	FRAIS DE JUSTICE – CIRCUIT SIMPLIFIE – HABILITATION A CERTIFIER LES ETATS RECAPITULATIFS
COUR d'APPEL et BIC du PALAIS DE JUSTICE D'ANGERS	TRICOT Magali	x		x	x		VALIDEUR	x
	TEBOUL Joëlle	x		x	x		VALIDEUR	
	GAUTIER Marie	x		x	x		VALIDEUR	
	MARIONNEAU Sophie						VALIDEUR	x
	PARTOUCHE Brice						REQUERANT TAXE	
	RIEUNEAU Laurent						TAXATEUR	
SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL	GRASSET Christian	x	x	x	x	x	SUPERVISEUR	
	CHUSSEAU Hélène	x	x	x	x	x	SUPERVISEUR	
	BOUHRIS Brigitte	x	x		x			
	DEWITTE Jacques	x	x		x		SUPERVISEUR	
	BAREL Didier	x	x		x	x	SUPERVISEUR	
	GUESNEAU Claudine	x	x		x			
	COURTOIS Danielle						SUPERVISEUR	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANGERS et TRIBUNAL DE COMMERCE	GRASSET Fabienne	x		x	x			x
	CAZE Ariane	x		x	x			x
	BRUN Caroline	x			x			
	GERBAUD Audrey						REQUERANT TAXE	
	GAUTHIER Yoann						REQUERANT TAXE	
	SANDBERG Axel						REQUERANT TAXE	
	LEGRAND Monique						TAXATEUR	
	BUJACOUX Nathalie						TAXATEUR	
	MARTIN Morgan						TAXATEUR	
	FIORINI Mathieu						TAXATEUR	
	HENRY Carole						TAXATEUR	
	EL HARRAS Mina						VALIDEUR	
	PENHARD Murielle						VALIDEUR	

SERVICES DEPENSISERS	NOM et PRENOM des personnes habilitées	COMMANDE PUBLIQUE - FLUX 1 – HABILITATION A EFFECTUER LES DEMANDES D'ACHAT ET A CONSTATER LE SERVICE FAIT	COMMANDE PUBLIQUE – HABILITATION A VALIDER LES DEMANDES D'ACHAT	DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA FORMALISATION DE BON DE COMMANDE PAPIER EN CAS DE CIRCONSTANCES GRAVES	COMMANDE PUBLIQUE – FLUX 3 et 4 – HABILITATION A CONSTATER LE SERVICE FAIT	INTERVENTION – HABILITATION A SAISIR ET A VALIDER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS	HABILITATION A UTILISER CHORUS FORMULAIRE FRAIS DE JUSTICE	FRAIS DE JUSTICE – CIRCUIT SIMPLIFIE – HABILITATION A CERTIFIER LES ETATS RECAPITULATIFS
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAUMUR	BUF-MACHRAFI Virginie	x		x	x		VALIDEUR	x
	JUSSERAND Annie	x			x			
	DONNADIEU Guillaume						REQUERANT TAXE	
	ARTRU Myriam						TAXATEUR	
	CHEVILLON Isabelle						VALIDEUR	x
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LAVAL et TRIBUNAL DE COMMERCE	RABIN Richard						VALIDEUR	X
	DUCHEMIN Sophie	x		x	x		VALIDEUR	x
	BELLON Fanny	x		x	x			x
	LE BRAS Guirec						REQUERANT TAXE	
	MAIGNE Céline						REQUERANT TAXE	
	ORSEL Sabine						TAXATEUR	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU MANS et TRIBUNAL DE COMMERCE	GENU Jean-Claude						VALIDEUR	
	FONTAINE Florence	x		x	x			x
	HERRAUX Elisabeth	x			x		VALIDEUR	
	ARNAUD Fabienne							x
	BELARGENT Fabrice						REQUERANT TAXE	
	GENICON François						TAXATEUR	
	CAILLIBOTTE Chantal						TAXATEUR	
TI ANGERS	MORIN Claudine						VALIDEUR	
	MATHIOTTE Françoise						VALIDEUR	
	BLIN Clélie				x			
CPH ANGERS	OUDOT DE DAINVILLE G.				x			
	BERTIN Bruno				x			
TI CHOLET	BEILLARD Patricia				x			
	JOUIN Catherine				x			
TI SAUMUR	ROQUAIN Solenne				x			
	BUCHET Christine				x			
TI SAUMUR	ROBINEAU Caroline			x	x			
	LE PEMP Jacqueline				x			

SERVICES DEPENDSIERS	NOM et PRENOM des personnes habilitées	COMMANDE PUBLIQUE - FLUX 1 – HABILITATION A EFFECTUER LES DEMANDES D’ACHAT ET A CONSTATER LE SERVICE FAIT	COMMANDE PUBLIQUE – HABILITATION A VALIDER LES DEMANDES D’ACHAT	DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA FORMALISATION DE BON DE COMMANDE PAPIER EN CAS DE CIRCONSTANCES GRAVES	COMMANDE PUBLIQUE – FLUX 3 et 4 – HABILITATION A CONSTATER LE SERVICE FAIT	INTERVENTION – HABILITATION A SAISIR ET A VALIDER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS	FRAIS DE JUSTICE – CIRCUIT SIMPLIFIE – HABILITATION A CERTIFIER LES ETATS RECAPITULATIFS
CPH SAUMUR	PELCHAT Isabelle				x		
TI LAVAL	LE GUEN Patrick			x	x		
	BOURGES Nelly				x		
CPH LAVAL et BIC DU SITE	GARNIER Nathalie				x		
TI LE MANS	CORNIL Stéphane			x	x		
	ROGER Carole				x		
TI LA FLECHE	LAFOSSSE Dimitri				x		
CPH LE MANS	DARCON Diane				x		

Le Procureur Général,

SIGNÉ

Brigitte LAMY

Le Premier Président,

SIGNÉ

Patricia POMONTI

Préfecture

53-2018-09-05-002

20180905 arrete delegation signature DSAC Ouest P Y  
HUERRE

*arrêté du 5 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Pierre-Yves HUERRE, directeur  
de la sécurité de l'aviation civile ouest et à certains agents placés sous son autorité*



## PRÉFET DE LA MAYENNE

### **Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

Bureau de la coordination administrative  
et de l'appui territorial

Arrêté du 5 septembre 2018  
portant délégation de signature à M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité  
de l'aviation civile ouest et à certains agents placés sous son autorité

### **Le préfet de la Mayenne, Officier de la Légion d'honneur,**

- VU** le code des transports,
- VU** le code de l'aviation civile,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU** le décret n°93-479 du 24 mars 1993 modifiant le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 portant harmonisation des circonscriptions administratives,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile,
- VU** le décret du Président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Frédéric VEAUX, préfet de la Mayenne à compter du 17 mai 2016,
- VU** l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du 9 avril 2015, nommant M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest,
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne,

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1 :** Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest, en vue :

1 - de procéder dans le département de la Mayenne à la rétention de tout aéronef français ou étranger dont le pilote a commis une infraction aux dispositions de la 6<sup>ème</sup> partie (aviation civile) du code des transports,

2 - de délivrer, refuser, suspendre ou retirer l'agrément d'organisme exerçant l'activité d'assistance en escale sur les aérodromes de la Mayenne,

3 - en ce qui concerne le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs et la prévention et la lutte contre le péril animalier :

3-1 : de délivrer, refuser, suspendre ou retirer l'agrément des organismes chargés d'assurer la mise en œuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de la Mayenne et des organismes chargés de la mise en œuvre de la prévention et de la lutte contre le péril animalier sur ces mêmes aérodromes,

3-2 : de délivrer, suspendre ou retirer l'agrément des personnels chargés d'assurer la mise en œuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de la Mayenne,

3-3 : de contrôler sur les aérodromes de la Mayenne, le respect des dispositions réglementaires en matière de service de sauvetage, de lutte contre l'incendie des aéronefs, de prévention et de lutte contre le péril animalier,

3.4 : de signer tous les actes, arrêtés, décisions, courriers et documents du ressort du préfet relatifs à la prévention du péril animalier sur les aérodromes de la Mayenne, à l'exception des actes relatifs aux modalités de capture, de tir d'espèces d'animaux sauvages et de restitution des animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité,

4 - de délivrer, refuser, suspendre ou retirer les titres de circulation en zone de sûreté à accès réglementé des aérodromes de la Mayenne,

5 - de délivrer des dérogations aux hauteurs minimales de vol, à l'exception du survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux,

6 - de délivrer les autorisations relatives aux installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public et aux constructions ou installations temporaires nécessaires à la conduite des travaux dans les zones frappées de servitudes aéronautiques.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article 6 du décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 susvisé, la délégation de signature consentie à M. Pierre-Yves HUERRE par l'article 1 du présent arrêté est également consentie à certains agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions, selon les modalités suivantes :

- M. Michel KERMARREC, chef de cabinet, M. Christian DOMINIQUE, chargé de mission auprès du directeur, Mme Anne FARCY, adjointe au directeur chargée des affaires techniques, Mme Claudine AIDONIDIS, chargée de mission auprès de l'adjointe au directeur chargée des affaires techniques, pour les articles 1.1 à 1.6,

- M. Pierre THERY, chef de la division aéroports et navigation aérienne, pour l'article 1.3,
- M. Emmanuel SIEBERT, délégué Pays de la Loire pour l'article 1.1 et 1.4,
- Mme Muriel DEZAUX, chef de la subdivision navigation aérienne aviation générale et sûreté de la délégation Pays de la Loire pour l'article 1.4,
- M. Cédric NEBATI, chef de la division sûreté, Mme Edith THEURET, chargée d'affaires, Mme Annette FRITSCH-CORNET, Mme Sandrine CAVAN-LERU, Mme Marie-Christine BLAISE, M. Benoît BLEUNVEN et M. Bastien VOYENNE, inspecteurs de surveillance, pour l'article 1.4,
- M. Charles PEYRO, chef de la division aviation générale, pour l'article 1.5,
- Mme Sylvie PAYN, chef de la division régulation et développement durable, pour les articles 1.2 et 1.6.

**ARTICLE 3** : La signature, les prénom et nom ainsi que la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées, de la mention suivante :

"Pour le préfet et par délégation.

**ARTICLE 4** : Sont notamment réservés à la signature du préfet de la Mayenne les actes suivants :

Mise en application du plan de servitudes d'un aérodrome	Art. L. 6351-2 et 3 du code des transports
Mesure temporaire d'interdiction de survol	Art. L. 6211-4 du code des transports, Art. R. 131-4 du code de l'aviation civile et instruction du 20 juin 1980
Autorisation de décollage d'un avion hors aérodrome régulièrement établi	Art. L. 6212-1 du code des transports, Art. R. 132-1, D 132-2, D.132-7, D.132-8, D.132-9, D.132-10, D.132-11 et D.132-12 du code de l'aviation civile
Autorisation d'atterrir hors d'un aérodrome douanier	Art. R. 132-3 du code de l'aviation civile
Ouverture et fermeture des plates-formes permanentes ULM hors aérodrome	Arrêté du 13 mars 1986
Ouverture et fermeture des hydrosurfaces nécessitant un arrêté préfectoral	Arrêté du 13 mars 1986
Autorisation des plate-formes permanentes de lancement de planeurs par treuil hors aérodrome	Arrêté du 20 février 1986
Ouverture, utilisation, restrictions et fermeture d'un aérodrome privé	Art. D. 212.2, D. 233-2 et D. 233-8 du code de l'aviation civile
<b>Approbation du programme de sûreté des aérodromes</b>	Art. R. 213-1-3 du code de l'aviation civile
Exercice de la police des aérodromes	Art. L. 213-2 du code de l'aviation civile Art. L. 6332-2 du code des transports
<b>Arrêté de police d'un aérodrome</b>	Art. R. 213-3 du code de l'aviation civile
Habilitation pour l'accès aux lieux de préparation et de stockage des biens et produits visés au 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article. L. 6342-1 du code des transports	Art. L. 6342-3 du code des transports.
Habilitation pour l'accès des personnes en zone réservée d'aérodrome	Art.R. 213-5 du code de l'aviation civile
Agrément pour procéder à la fouille et à la visite des personnes, bagages, fret, colis postaux, aéronefs et véhicules pénétrant ou se trouvant en zone réservée d'aérodrome	Art. L. 6342-2 du code des transports et R. 282-5 du code de l'aviation civile
Habilitation pour l'accès des personnes aux lieux de traitement, de conditionnement et de	Art. L. 6342-3 du code des transports

stockage du fret et des colis postaux visés à l'article L. 6343-1 du code des transports	
Sanctions administratives dans le domaine de la sûreté aéroportuaire	Art.R. 217-1 et R. 217-2-1 du code de l'aviation civile
Saisine et composition de la commission sûreté	Art. R. 217-2 et R. 217-4 du code de l'aviation civile
Approbation des tarifs des redevances des aérodromes	Art. R. 224-2 et suivants du code de l'aviation civile
Autorisation spéciale d'hélicoptère en agglomération Autorisation de création d'hélicoptère Autorisation de mise en service d'hélicoptère Habilitation à utiliser les hélicoptères valable sur le territoire national	Art. D 132-6 du code de l'aviation civile et arrêté du 6 mai 1995
Autorisation de manifestation aérienne et d'évolutions d'aéronefs constituant un spectacle public	Art. R. 131-3 du code de l'aviation civile et arrêté du 4 avril 1996
Autorisation de transport d'explosif, d'armes, de munitions, de pigeons voyageurs et d'appareils photographiques	Art. R. 133-6 du code de l'aviation civile
Autorisation d'usage d'appareils photographiques ou cinématographiques pour certaines zones	Art. D. 133-10 du code de l'aviation civile
Approbation du budget exécuté pour les aéroports (hors groupe 1)	Décret 91-739 du 18 juillet 1991
Installation d'aides à la navigation aérienne, visuelles ou radioélectriques ou dispositif de télécommunications aéronautiques sur les aérodromes à usage privé ou à usages restreint.	Art. D 233-4 du code de l'aviation civile
Délivrance des dérogations aux hauteurs minimales de survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux.	Arrêtés interministériels du 10 octobre 1957 et du 17 novembre 1958, et alinéa 4.6.a de l'annexe I à l'arrêté du 3 mars 2006 relatif aux règles de l'air et aux services de la circulation aérienne.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest et à certains agents placés sous son autorité et toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

**Le préfet,**

**Frédéric VEAUX**

S/P CG

53-2018-09-04-001

2018-09-04 arrêté fixant la liste des candidats au 1er tour  
des élections municipales de Bouessay



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Sous-préfecture de Château-Gontier

## ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES INTEGRALES

### Arrêté du 4 septembre 2018 fixant la liste des candidats au premier tour des élections municipales partielles intégrales du 23 septembre 2018 dans la commune de BOUESSAY

Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de Château-Gontier,

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté n° 53-2018-08-31-004 du 31 août 2018 portant délégation de signature à M. Frédéric MILLON, sous-préfet de l'arrondissement de Château-Gontier ;

Vu l'arrêté n° 53-2018-07-13-001 du 13 juillet 2018 portant convocation des électeurs et électrices de la commune de Bouessay et fixant les lieu et délai de dépôt des déclarations de candidatures à l'occasion des élections municipales partielles intégrales des 23 et 30 septembre 2018 ;

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature régulièrement déposées pour le premier tour des élections municipales partielles complémentaires du 23 septembre 2018 dans la commune de Bouessay ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats au premier tour des élections municipales partielles intégrales de la commune de Bouessay du 23 septembre 2018 est arrêtée, par ordre alphabétique, comme suit :

Mme Nicole BEDOUET  
Mme Tiffany BRUAND  
Mme Soizic CAOUS  
M. Angelo CARBONEL  
Mme Dominique DAUBIAS  
M. Christophe FREUSLON  
M. Nicolas FURCY  
M. Gérard GUYARD  
M. Mickaël LAMY  
Mme Aurélie LANDEAU  
Mme Rozenn LANGLAIS  
M. Laurent LE CALLOCH  
M. Daniel LECLERCQ  
M. Christian LEUDIERE  
Mme Patricia MERLIERE  
Mme Antoinette MOTTIER  
M. Alain PAGERIE

M. Pierre PATERNE  
M. Stéphane PICAULT  
M. Daniel PINTO  
Mme Magalie RABAULT  
M. Frédéric RENOU  
Mme Lydie SAISON

En cas de second tour de scrutin, les candidats qui n'ont pas été élus au premier tour, sont automatiquement candidats au scrutin du 30 septembre 2018.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de Château-Gontier et Monsieur le président de la délégation spéciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie de Bouessay.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Frédéric MILLON